

**PROCES-VERBAL de l'élection d'un Président et des Vice-Présidents de la  
Communauté de Communes**

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, désignés par les conseils municipaux des communes membres en application de l'arrêté interpréfectoral 2013256-0003 en date du 12 septembre 2013 constatant la composition au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, se sont réunis à Roussas (26230) sur convocation qui leur a été adressée par la Doyenne d'âge de ses membres le 02 janvier 2014.

Etat de présence des 46 délégués, par ordre alphabétique [P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

	CIV	NOM	Prénom	Commune	P	A	E	pouvoir à
1	M.	ADRIEN	Patrick	GRILLON	X			
2	M.	ANDEOL	Lucien	LE PEGUE	X			
3	M.	ARRIGONI	Jean-Noël	VISAN	X			
4	M.	BARTHELEMY	Christian	VALREAS	X			
5	Mme	BERAUD	Josette	MONTBRISON SUR LEZ	X			
6	M.	BERNARD	Patrick	VISAN	X			
7	M.	BLANC	Jean-Luc	VALREAS	X			
8	Mme	BOUDIN	Brigitte	VALREAS	X			
9	Mme	BOURQUIN	Régine	VALREAS			X	Patrick ADRIEN
10	M.	CHAIX	Didier	VALREAS	X			
11	M.	CHAMBONNET	Luc	VALAURIE	X			
12	Mme	DIAZ SOLER	Rose	VALREAS		X		
13	M.	DOUTRES	Bernard	SALLES SOUS BOIS	X			
14	M.	DUFFAU	Pierre	GRILLON	X			
15	M.	DURIEUX	Bruno	GRIGNAN	X			
16	M.	FAGARD	Jacques	VALREAS	X			
17	Mme	FERRIGNO	Rosy	VALREAS	X			
18	Mme	FONTANY	Nicole	TAULIGNAN	X			
19	M.	FRAYSSE	Marc-André	VALREAS	X			
20	Mme	FRIZON	Josette	ROUSSAS	X			
21	M.	GIGONDAN	Alain	GRIGNAN	X			
22	M.	GIGONDAN	Jacques	ROUSSET LES VIGNES	X			
23	M.	GROSSET	Jean-Marie	GRILLON	X			
24	M.	HUEBER	Philippe	VALREAS	X			
25	M.	JULLIEN	Sylvain	MONTSEGUR SUR LAUZON	X			
26	Mme	LASCOMBES	Céline	ST PANTALEON LES VIGNES	X			
27	M.	MANENT	Gérard	VALREAS	X			
28	M.	MARTIN	Jean-Louis	TAULIGNAN	X			
29	M.	MATTIUSI	Georges	VALREAS	X			
30	M.	MEYER	Guy	GRIGNAN	X			
31	Mme	MONDON	Christiane	VALREAS	X			
32	M.	MORIN	Guy	VALREAS	X			
33	M.	ORTIZ	Jacques	CHANTEMERLE LES GRIGNAN	X			
34	Mme	PEDREIRA	Françoise	REAUVILLE	X			
35	M.	PERBEN	Jean-Michel	VALREAS	X			

36	M.	PHILEMON	Pierre	CHAMARET	X		
37	Mme	RAMON	Carole	VALREAS		X	Jean-Michel PERBEN
38	M.	REGNIER	Bernard	MONTJOYER	X		
39	M.	RIBIERE	Gérard	MONTSEGUR SUR LAUZON	X		
40	M.	ROUSTAN	Marc	COLONZELLE	X		
41	Mme	SAVEL	Nadine	VALREAS	X		
42	Mme	SHARDAN CULTY	Chantal	VALREAS	X		
43	M.	SIAUD	Jean-François	TAULIGNAN	X		
44	M.	SZABO	Jacky	GRILLON	X		
45	M.	TOURNIAYRE	Pascal	VISAN	X		
46	M.	VALAYER	Pierre-André	RICHERENCHES		X	Jean-Noël ARRIGONI

Délégués : 46 (quorum : 24)

Présents : ...42.....

Votants : ...45.....

## 1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Josette FRIZON, Maire de Roussas, Doyenne d'âge des membres du Conseil Communautaire, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme...LASCORBES.....a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

## 2. Élection du Président

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Madame FRIZON, doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ..... conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé que, conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et suivants du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire suivant les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et le secrétaire de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## ELECTION DU PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M... Patrick ADRIEN .....  
M.....  
M.....  
M.....

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

Ont obtenu :

M... Patrick ADRIEN .....  Trente-six Voix : ... 36 ..  
M... Max ROUSTAN ..... une Voix : ... 1 ..  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M... Patrick ADRIEN ... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :

M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Il est ensuite procédé, sous la présidence de M. Patrick ADRIEN..., élu(e) Président(e) (ou de son remplaçant), à l'élection des vice-présidents.

**Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents », soit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan un maximum de neuf vice-présidents.**

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents se déroule également selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelque soit l'importance de la population de l'établissement considéré (arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 2009).

### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN..., élu(e) Président(e), à l'élection du Premier Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Ilac ROUSTAN.....  
M. Bruno DURIEUX.....  
M.....  
M.....

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23

Ont obtenu : M. Ilac ROUSTAN..... dix-sept Voix : 17...  
M. Bruno DURIEUX..... vingt-sept Voix : 27...  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M. Bruno DURIEUX... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

**TROISIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN élu(e) Président(e), à l'élection du Second Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Second Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Pierre DUFFAU.....  
M. Patrick BERNARD.....  
M. Jean-Noël ARRIGONI.....  
M.....

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

Ont obtenu : M. Pierre DUFFAU..... cinq Voix : 5...  
M. Patrick BERNARD..... douze Voix : 12...  
M. Jean-Noël ARRIGONI..... dix-sept Voix : 17...  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

## DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	19

Ont obtenu : M. Patrick BERNARD ..... treize ..... Voix : 13  
M. Jean-Noël ARRIGONI ..... vingt-deux ..... Voix : 22  
M. Patrick ADRIEN ..... une ..... Voix : 1  
M. .... Voix : .....

M. Jean-Noël ARRIGONI ..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

## TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. .... Voix : .....  
M. .... Voix : .....  
M. .... Voix : .....  
M. .... Voix : .....

M. .... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN..., élu(e) Président(e), à l'élection du Troisième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Luc CHARBONNET.....  
M.....  
M.....  
M.....

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

Ont obtenu : M. Luc... CHAM BONNET..... Henk... houw Voix : 33..  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M. ...Luc... CHAM BONNET.....ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**TROISIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick... ADRIEN., élu(e) Président(e), à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Patrick... BERNARD.....  
 M. Jean-François... GROSSET.....  
 M.....  
 M.....

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :  
 M. Rolnick BERNARD..... treize Voix : ... 13  
 M. Jean-Marie GROSSET..... dix-neuf Voix : ... 19  
 M. Pierre André VALAYER..... une Voix : ... 1  
 M..... Voix : .....

M. ....Jean-Marie GROSSET.....ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu :  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.



## ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN., élu(e) Président(e), à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Jacques GIGONDAN.....  
M.....  
M.....  
M.....

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	15
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Ont obtenu : M. Jacques GIGONDAN..... vingt-neuf... Voix : 29...  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M. Jacques GIGONDAN..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN., élu(e) Président(e), à l'élection du Sixième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

M. Patrick BERNARD.....  
M. Pierre DUFFAU.....  
M.....  
M.....

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu : M. Patrick BERNARD..... treize Voix : 13..  
M. Pierre DUFFAU..... douze Voix : 12..  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M. Patrick BERNARD..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Patrick ADRIEN, élu(e) Président(e), à l'élection du Septième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Septième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

Mme Josette FRIZON.....  
 M.....  
 M.....  
 M.....

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	19

Ont obtenu : Mme Josette FRIZON..... hente-six Voix : 36..  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....  
 M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**TROISIEME TOUR DE SCRUTIN**

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
A déduire : bulletins déclarés litigieux (L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	


Ont obtenu : M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....  
M..... Voix : .....

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature des membres présents :

**Le doyen d'âge du conseil :**  


**Le secrétaire :**  




**Les membres du conseil communautaire :**

M. ADRIEN	Patrick		M. HUEBER	Philippe	
M. ANDEOL	Lucien		M. JULLIEN	Sylvain	
M. ARRIGONI	Jean-Noël		Mme LASCOMBES	Céline	
M. BARTHELEMY	Christian		M. MANENT	Gérard	
Mme BERAUD	Josette		M. MARTIN	Jean-Louis	
M. BERNARD	Patrick		M. MATTIUSSI	Georges	
M. BLANC	Jean-Luc		M. MEYER	Guy	
Mme BOUDIN	Brigitte		Mme MONDON	Christiane	
Mme BOURQUIN	Régine		M. MORIN	Guy	
M. CHAIX	Didier		M. ORTIZ	Jacques	
M. CHAMBONNET	Luc		Mme PEDREIRA	Françoise	
Mme DIAZ SOLER	Rose		M. PERBEN	Jean-Michel	
M. DOUTRES	Bernard		M. PHILEMON	Pierre	
M. DUFFAU	Pierre		Mme RAMON	Carole	
M. DURIEUX	Bruno		M. REGNIER	Bernard	
M. FAGARD	Jacques		M. RIBIERE	Gérard	
Mme FERRIGNO	Rosy		M. ROUSTAN	Marc	
Mme FONTANY	Nicole		Mme SAVEL	Nadine	
M. FRAYSSE Marc-André			Mme SHARDAN CULTY Chantal		
Mme FRIZON	Josette		M. SIAUD Jean-François		
M. GIGONDAN	Alain		M. SZABO	Jacky	
M. GIGONDAN	Jacques		M. TOURNIAYRE Pascal		
M. GROSSET Jean-Marie			M. VALAYER Pierre-André		

(A établir en double exemplaire – Communauté des Communes – Préfecture D1 B1)